

Les CP à 12, on en parle ?

Rappelons simplement qu'à ce jour, aucun texte législatif n'est paru concernant ce dispositif, aussi selon l'article 2 du décret 89-122 relatif aux directeurs d'école, confirmé par la circulaire 2014-163 du 1er décembre 2014, il appartient aux équipes, en conseil de maîtres d'organiser elles-mêmes la répartition des élèves dans les classes en fonction de leurs objectifs pédagogiques.

Vers la disparition des PMQC au profit des CP à 12, ou un maintien du dispositif pour poursuivre la mission d'aider les élèves du cycle 2 dans les apprentissages fondamentaux ?

Dans les académies de Paris ou Créteil où les REP plus sont nombreuses, il a fallu recruter au

plus vite, aussi les PMQC ont disparu au profit des maîtres des classes de CP à 12. Mais dans l'académie de Dijon, avec une seule REP plus, le PMQC a été maintenu, tout comme dans les 2 écoles expérimentales de Tonnerre, dans le département de l'Yonne. En effet, l'école des Lices possède une PMQC à mi-temps, pour 4 classes, cette école avec un effectif de 12 CP cette année échappe, avec cette mesure, à la fermeture de classe, puisque dans les autres classes il y a autour de 22 à 24 élèves par classes. Aussi la PMQC a pour mission d'intervenir uniquement en CE1, CE2, et en moindre mesure en CM1 et CM2. En revanche à l'école des Prés-hauts, la situation est plus délicate... 2 classes avec 10 CP, mais qu'en est-il des autres effectifs ?

27 élèves en MS, 27 en GS, 25 en CE1... Heureusement la PMQC est maintenue, mais qu'en sera-t-il si les enseignants ne sont pas là en nombre suffisant ? Prendra-t-on les PMQC pour les mettre dans les classes de CP ? Les CE1 qui sont loin d'avoir terminés l'apprentissage de la lecture et de la numération, 2 piliers des apprentissages fondamentaux, devront-ils le faire dans des classes à 25 ou plus avec un seul enseignant ? Pourtant le dispositif PMQC n'a-t-il pas montré son efficacité depuis 5 ans dans les REP et REP plus ?

A ce jour, l'Inspecteur chargé de la mission PMQC dans l'Yonne, Mr Duguet, semble ne pas en savoir plus que nous, donc affaire à suivre... ■

M A L H E U R E U X Q U I C O M M E U L I S

Miser sur l'intégration d'élèves handicapés, qui serait contre ? Mais miser sur l'intégration d'élèves Ulis à handicaps multiples... au sein de classes comprenant déjà deux ou trois élèves dotés d'AVS en raison de leur propre(s) handicap(s), qui serait pour ?

Notre département étant déjà assez spécial dans bien des domaines, pourquoi ce domaine-ci dérogerait-il à la règle d'une Yonne toute pleine de « spécificités » qui n'ont même plus la décence de se cacher des regards ?

Qui en effet, au sein de la « communauté éducative », n'aurait remarqué l'implantation très... particulière de ces classes spécialisées dans les zones les plus défavorisées qui soient ?

Est-ce à dire qu'il faut reléguer les enfants à problèmes graves au sein d'autres enfants à problèmes, afin d'éviter le mélange des genres ? Non, voyons.

Est-ce à dire que les enseignants travaillant dans des zones extrêmement difficiles sont désormais

considérés par l'Administration comme plus particulièrement servéables et corvéables que les autres, car ils ont l'habitude de remplir des kilos de paperasses chaque année, comparativement aux enseignants de classes implantées dans des zones plus ordinaires (sans oublier les directeurs de telles zones qui ont entre 5 et 10 fois plus d'équipes éducatives que leurs collègues œuvrant dans des zones plus nanties) ? Non, voyons.

Serait-ce que ces mêmes enseignants, qui ne cessent de se battre au quotidien pour tirer de l'ornière leurs propres élèves déjà au fond du gouffre avec toute l'énergie que cela requiert, ont maintenant le devoir de puiser dans leurs ultimes réserves d'énergie pour gérer la présence d'élèves Ulis placés en inclusion dans leur classe, quitte à montrer au bout de quelques mois tous les signes d'épuisement avancé ? Non, voyons.

Serait-ce parce que dans les écoles brassant les enfants de « la haute », les parents (influents) font la pluie et le beau temps en notre doux

territoire icaunais ? Qu'ils ne veulent pas voir d'enfants d'Ulis créer de problèmes et abaisser le niveau où se trouvent leur propres enfants ? Non, voyons

Inclusion, mixité sociale, intérêt de l'enfant : tels sont les jolis mots avancés par nos chers décideurs – quels pince-sans rire !- lorsqu'ils évoquent ces élèves à profils particuliers. On ne peut que les croire. On aimerait juste qu'à un moment ils nous le prouvent. ■

APPEL : Aux collègues qui ont constaté des manquements aux besoins les plus élémentaires d'enfants non francophones (pas ou peu de prise en charge par l'UPE2A (ex-CLIN) de secteur, non respect des textes pour ces élèves aux besoins spécifiques, etc.) ainsi que des plaintes de leurs parents, veuillez contacter Sud Éducation 89 afin de mener à bien une enquête lourde qui débutera très bientôt et pour plusieurs mois, afin d'en remonter éventuellement les résultats au Ministère.

